

Cas N°1 : demande de subvention faite par une association pour une initiative touchant des doctorants de plusieurs disciplines

Cadrage d'attribution de subventions par le Collège doctoral

- Publication d'un appel à projet « Demande de subvention pour un projet présenté par une association de doctorants dont le siège est en Bourgogne Franche-Comté », au mois d'octobre
- Classement des demandes de subvention par le Collège doctoral UBFC
- Approbation d'attribution par le CA d'UBFC sur avis du Collège doctoral UBFC
- Montant de cette subvention prélevée sur le budget mutualisé du Collège doctoral

Critères d'éligibilité pour déposer un dossier

- Projet présenté par une association de doctorants dont le siège est en Bourgogne Franche-Comté
- Projet destiné aux doctorants UBFC (les projets monodisciplinaires ne sont pas éligibles)
- Projet à caractère scientifique, pédagogique ou professionnel incluant l'organisation de manifestations, de concours, d'actions de communication et d'ateliers en cohérence avec les objectifs de la formation doctorale UBFC
- Engagement de l'association
 - apposer le logo UBFC sur tous les supports de communication et ou publicité de l'initiative
 - indiquer la mention « avec le soutien du Collège doctoral UBFC » sur tous les supports de communication et ou publicité de l'initiative
 - soumettre un bilan financier attestant des dépenses effectuées, dans un délai de 3 mois suivant la réalisation du projet

Proposition de règlement et dossier de candidature ci-dessous.

Cas N°2 : demande de subvention faite par une association pour une initiative concernant des doctorants d'une discipline spécifique

Dans ce cas, le conseil de l'école doctorale concernée donne un premier avis argumenté sur la demande qui est ensuite présentée pour approbation au Collège doctoral. Le financement du projet est alors supporté par l'école doctorale sur ses fonds propres.

REGLEMENT ET DOSSIER DE CANDIDATURE

CAS N°1

Article 1 : Objet

Le Collège doctoral UBFC souhaite encourager les activités des associations de doctorants de Bourgogne Franche-Comté, en ayant la possibilité de soutenir financièrement certaines de leurs initiatives à caractère scientifique, pédagogique ou professionnel. L'appel à projet est annuel et concerne des actions devant intervenir au plus tard dans l'année universitaire en cours.

Article 2 : Critères d'éligibilité

Sont éligibles au dispositif un projet :

- Présenté par une association de doctorants dont le siège est en Bourgogne Franche-Comté
- Ciblant des doctorants inscrits à UBFC et relevant de plusieurs disciplines (plusieurs écoles doctorales)
- A caractère scientifique, pédagogique ou professionnel incluant l'organisation de manifestations, de concours, d'actions de communication et d'ateliers en cohérence avec les objectifs de la formation doctorale UBFC
- Conforme aux statuts de l'association

Article 3 : Critères de sélection

Le Collège doctoral classera les projets en prenant en compte leurs retombées potentielles en termes scientifiques, pédagogiques ou professionnels pour les doctorants / docteurs d'UBFC. La demande financière, qui ne pourra pas excéder ### @ par projet, devra être argumentée.

Article 4 : Modalités de dépôt de la candidature

Le dossier de candidature doit être déposé par le président de l'association à l'adresse suivante (xxx) selon le calendrier affiché sur le site web www.ubfc/doctorat.

Article 5 : Modalités de versement de la dotation

Si la subvention est acceptée par UBFC, le versement se fera selon un échéancier en deux temps : versement de 50% de la subvention à la signature de la convention de financement, puis 50% à la réception du rapport financier.

Article 6 : Obligations des lauréats

L'association qui obtiendra une subvention d'UBFC s'engagera à :

- Apposer le logo UBFC sur tous les supports de communication et ou publicité de l'initiative
- Indiquer la mention « avec le soutien du collège doctoral UBFC » sur tous les supports de communication et ou publicité de l'initiative
- Soumettre un bilan financier attestant des dépenses effectuées, dans un délai de 3 mois suivant la réalisation du projet

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier est le document qui permettra au jury d’avoir une vision complète de votre projet. Il est important de renseigner le plus précisément possible tous les champs suivants et de joindre toutes les pièces demandées.

Merci de déposer votre candidature au plus tard le **xxx**, par mail à l’adresse suivante : **xxx**

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Association organisatrice

Nom (en toutes lettres) :

Sigle (le cas échéant) :

N° SIRET (14 chiffres) :

Adresse du siège :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du Président de l’association :

Adresse mail du président (si différente de celle de l'association) :

Objet de l’association (joindre une copie des statuts déposés en Préfecture)

Descriptif du projet

Descriptif du projet (2 pages maximum) incluant l’objectif principal et les retombées pour la communauté des doctorants/docteurs d'UBFC.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de participants visés :

Lieu de réalisation du projet :

Bénéficiaires :

Calendrier et durée prévisionnels de réalisation :

Budget prévisionnel (*l'annexe « Budget prévisionnel » jointe*)

Partenaires déjà identifiés et nature de leur soutien :

Méthode et outils d'évaluation prévus (*si applicable*) :

Information complémentaire pouvant contribuer à l'évaluation de la demande :

Je soussigné(e), (Nom Prénom), président de l'association (nom de l'association), m'engage à réaliser ledit projet tel qu'il est décrit ici.

A _____, le

Signature du président de l'association

Cadre réservé au collège doctoral

Date de dépôt de la demande de subvention :

Date d'évaluation de la demande en collège :

Demande acceptée en l'état

Demande acceptée avec modification du montant alloué :

Demande refusée

Remarque(s) :
.....
.....
.....
.....